

Compte Rendu de Séance

Du 29/09/2020

L'an 2020, le 29 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 24 septembre 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. PHILIPPE LAGARAIN, M. JACQUES POURNIN, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. NICOLAS LECOMTE, Mme LILIANE COQUIL, M. SÉBASTIEN DESVIGNES.

Absente : Mme MARIELLE DREYFUS

Pouvoir : M. LUCIEN RELIEU donne pouvoir à M. SÉBASTIEN DESVIGNES.

Secrétaire de séance : MICKAËL ALLÉGAERT

Approbation du Compte rendu du 25 août 2020 :

Après avoir demandé à l'assemblée s'ils avaient des remarques, le compte rendu de séance du 25 août 2020 est approuvé.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de NICOLAS LECOMTE

Choix du jeu pour le parc et implantation :

La seconde Adjointe au Maire, Madame MARTINE GOUDIN, présente les devis des jeux que propose la Commission Action Sociale.

Le 1^{er} devis concerne un Tourniquet pour les enfants de 2 à 8 ans à 2 234,78€ TTC, chez Manutan Collectivités,

Le 2^{ème} devis concerne un Tourniquet pour les enfants de 3 à 10 ans à 3 200€, chez ADEQUAT.

Après un argumentaire pour le 1^{er} devis puis une description détaillée des modes de pose du matériel, l'entretien, et la sécurité, le choix de la commission s'est porté sur le 1^{er} devis chez Manutan Collectivité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix de la commission pour l'achat du Tourniquet Max – Diamètre 175cm, fixations platines au prix de 2 234.78€.

Cet achat est inscrit sur la Délibération n° 2020-43.

Approbation

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Choix de la tondeuse :

Le 3^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur PHILIPPE LAGARINE, président de la Commission Espaces verts et Environnement présente le résultat de leurs recherches. Après avoir contacté les fournisseurs qui ont l'habitude de travailler avec les collectivités, et pris en compte l'utilisation de ce type de matériel sur notre commune selon le volume et la surface à traiter, la commission a opté pour une tondeuse électrique reconditionnée à neuf pour un montant maximum d'environ 1000€ chez Pellenc.

La commune dispose d'une batterie amovible achetée avec la débroussailleuse, qui sera utilisée sur la tondeuse.

L'objectif étant d'optimiser l'usage de cette batterie qui offre une puissance et une bonne autonomie, et de passer petit à petit du matériel thermique à du matériel électrique au sein de la commune. L'entretien étant quasiment nul, cette tondeuse est sécurisante pour les agents. C'est un matériel léger qui facilitera son transport via le véhicule de la commune, où elle sera chargée sans peine.

Le modèle de tondeuse reconditionné présenté, offre une sécurité au niveau de la lame qui se bloque pour éviter de se casser en cas de contact avec une surface dure.

L'argumentaire de la tondeuse électrique professionnelle a convaincu les conseillers municipaux qui ont adopté à l'unanimité la proposition d'achat de cette tondeuse électrique.

Cet achat est inscrit sur la Délibération n° 2020-43.

Approbation

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de HERVE POLICARD

Choix du Radar pédagogique et implantations :

Le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur HERVE POLICARD, président de la Commission Voierie, présente le devis du radar pédagogique qu'ils ont choisi.

Ce Radar, d'un montant de 2 700€ chez Elancité, enregistre les mouvements et fréquences de passage des véhicules. Il se positionne sur socle en béton et pourra être installé aux endroits stratégiques pendant une période donnée.

Ce Radar pourra enregistrer les excès de vitesses dans les deux sens de circulation.

Au niveau de l'entretien sur la durée, les différents modèles concurrents offrent la possibilité de mettre le logiciel à jour par un abonnement annuel ; celui choisi par la commission prévoit une mise à jour automatique et gratuite tous les ans.

La commission propose que le Radar soit positionné :

- Route de Villabon
- Route de Savigny
- Rue de la Caille
- Rue des Acacias

Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix de la commission pour l'achat d'un Radar Pédagogique Evolis Solution version Solaire au prix de 2 700€ TTC chez Elancité.

Cet achat est inscrit sur la Délibération n° 2020-43.

Approbation

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-39 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2020 :

Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT expose le fondement du Fonds de Solidarité pour le logement. La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de consacrer 200€ à ce dispositif pour l'année 2020.

Approbation à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-42 – SDE18 – EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES ALOUETTES – PLAN DE FINANCEMENT :

Suite à la fin des travaux d'éclairage public effectué en février 2020 (Affaire 2019-05-050), le résultat de l'éclairage de la rue des Alouettes n'étant pas satisfaisant, une demande de travaux a été soumise au SDE18, pour installer un éclairage complémentaire afin de sécuriser le trajet scolaire.

Ci-dessous, le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, dont le coût global est évalué à 10 959,84 € HT.

La participation financière qui sera demandée à la commune par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, calculée sur la base de 50 % du montant HT, en application des modalités adoptées par le Comité Syndical, s'élèverait à 5 479,92 € HT.

À l'issue du chantier, la contribution de la commune sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.



Monsieur Alain JAUBERT
 Maire de FARGES EN SEPTAINE
 5 bis rue des Espinettes
 18600 FARGES EN SEPTAINE

Bourges, le 22 septembre 2020

Affaire suivie par Erick VAILLANT
 Dossier n° 2020-04-083
 Extension de l'éclairage public
 Rue des Alouettes (Suite de l'affaire 2019-05-050)
 Commune de FARGES EN SEPTAINE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public	232,17 €	504,53 €
	Dossiers administratifs (permis de voirie, conventions de passage, constat)	0,00 €	
	Dossiers techniques (détaillement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	272,36 €	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Adretage, câblage	119,69 €	2 850,69 €
	Devis du matériel d'éclairage public (arête, candélabre,)	480,16 €	
	Pose du matériel d'éclairage public (arête, candélabre, horloge astronomique,) : essai et réglage	2 247,50 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, plaque, protection, poteau garde-corps, accessoires)	0,00 €	

MATERIEL	Lampes type T1KK M de chez RAGN 32 LEDs, 70W, 1x1 3005	3	1 564,00 €	2 355,00 €
	Grosjeu		0,00 €	
	Mât type JMA de chez RAGN, 1146cm, avec grosse PLURIN saifie 1m la base RAL 3005	3	1 791,00 €	
			0,00 €	

Approbation à l'unanimité.

TRAVAUX SOUTERRAINS	Ouvrière de tranchées	122m	3 101,43 €	4 687,32 €
	Ouvrages de génie civil		145,73 €	
	Fourniture	122m	630,74 €	
	Sondages, dérivation et remontées des souterrains		0,00 €	
Réfections			909,42 €	

CABLAGE	Cablage de câble d'éclairage public et accessoires	122m	194,58 €	562,30 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		367,71 €	

Total HT 10 959,84 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) 5 479,92 €

Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%) 5 479,92 €

Bon pour accord
 Par le

Le Maire

Le Président
 Philippe BOISSON



Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2020-40 – NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Afin de répondre à une demande des Fargeois, la Commission Action Sociale et la Commission Animation ont proposé les nouveaux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Les horaires de l'Agence Postale Communale seront :

Lundi	9h00 à 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	
Mercredi	9h00 à 11h00	16h30 à 18h30
Jeudi	9h00 à 11h00	Fermé
Vendredi	Fermé	15h30 à 18h30
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Ces horaires seront effectifs à compter du Lundi 02 novembre 2020.

Suite à ces changements, l'agent de la commune au poste d'Adjoint Administratif Gestionnaire de l'Agence Postale Communale ainsi qu'au poste d'Adjoint Technique aux fonctions d'agent d'entretien des Bâtiments publics, recruté au 01/09/2020, verra son emploi du temps modifié afin de l'adapter à ces nouveaux horaires.

Les horaires sont répartis pour 15h par semaine pour l'APC (Agence Postale Communale), 2h pour l'animation de la bibliothèque et 13h pour l'entretien des bâtiments publics et la Régie de recettes de location des biens meubles et immeubles de la commune.

Cet emploi du temps reste modulable en fonction des besoins de service.

Approbation à l'unanimité.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2020-41 – AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE BA702 :

Après plusieurs échanges au sein du conseil municipal, le Maire, ALAIN JAUBERT propose de soumettre les remarques du conseil municipal :

- Dans cette enquête publique, aucun élément n'est indiqué concernant le flux de circulation pour l'approvisionnement en matériaux ; sachant que si tous les véhicules transitent par Farges-en-Septaine, cela impactera fortement les Fargeois, notamment lors de la traversée du Bourg, rue des épinettes, qui vient d'être refaite entièrement avec une limitation de vitesse à 30km/h et la pose d'un « haricot » au niveau des écoles de Farges-en-Septaine, à la sortie de la commune, qui limite le passage des véhicules super lourds. Sans compter le flux de véhicules aux horaires d'entrée et sortie de l'école. Pourquoi ne pas utiliser la voie de chemin de fer pour approvisionner ce chantier, alors que la tendance actuelle est le développement ferroviaire ?

- La base-vie du chantier n'est pas prise en compte dans le traitement des eaux usées ni les pollutions provoquées par le concassage et l'importante poussière que cela répand.

- Rien n'est indiqué non plus au sujet de la prise en compte des futures centrales à bétons ou enrobés, et le traitement des eaux usées.

Approbation à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Informations :

* ALAIN JAUBERT : FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) : Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT informe les conseillers municipaux du courrier en date du 25/09/2020 reçu de la Préfecture accompagné d'une fiche de notification FPIC 2020 pour l'ensemble des communes de CDC La Septaine. La somme qui sera versée au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble des communes membres est de 142 876€.

Farges-en-Septaine se voit attribuer la somme de 16 358€ pour cette année.

* PHILIPPE LAGARINE et la Commission Espaces verts et Environnement proposent le choix du devis de 394.90€ TTC pour l'achat d'un bardage de propreté des conteneurs au Mille club.

* MARTINE GOUDIN : Le Mini-Marché de primeurs « Les Délices Safranés » a lieu sur la place de la mairie tous les mercredis de 17h à 19h30. Stand de fruits et légumes de saison et biscuiterie safranée.

* JACQUES POURNIN : Un état des lieux a été fait avec un agent et des travaux électriques vont être réalisés afin de sécuriser les blocs prises, notamment pour permettre aux commerçants ambulants qui viennent sur la place, de pouvoir se brancher en toute sécurité.

Monsieur JACQUES POURNIN souligne la nécessité de prévoir une formation pour nos agents afin qu'ils aient une habilitation électrique qui leur permette de procéder à des petits travaux de rénovation ou installation électriques.

* ALAIN JAUBERT : Le SDE18 a transmis sa réponse quant à la possibilité de branchement du futur panneau d'information municipal sur la borne électrique. Reste à voir avec la CdC pour les conditions

* HERVE POLICARD : Une visite du technicien du SDE18 sur Farges-en-Septaine qui a proposé plusieurs travaux notamment au niveau des horloges et quelques ampoules. Il a noté que certaines armoires électriques seraient à changer. Afin de pouvoir, dans un avenir proche, programmer une interruption de l'éclairage public pendant un créneau horaire nocturne, et de répondre à une demande de la part des Fargeois au niveau environnementale et économique, une étude de faisabilité est en cours afin d'évaluer ces possibilités. Sachant qu'en remplaçant les ampoules actuelles par des ampoules à led et en installant une nouvelle horloge automatique, la commune ferait une économie d'énergie d'environ 25 %.

* ALAIN JAUBERT : après avoir signé l'Etat de l'actif 2019, il convient de faire un inventaire rigoureux de nos actifs afin de présenter un Etat de notre actif pour l'année 2020 correct.

* Le Bulletin n° 2 de la commune, présenté par la commission communication sera distribué d'ici le 02 octobre 2020.

* La Commission Action Sociale a rencontré un « conseil des sages » axé sur le pouvoir consultatif des retraités de plus de 60 ans.

Ils ont reçus également des adolescents pour un projet de Skateparck. Afin de se rendre compte de ce que cela représente, une visite est prévue avec le Maire d'Henrichemont sur leur parc.

Questions diverses et informations diverses :

* SANDRINE COSSART : Quels sont les conditions d'accès à la Salle Mille Club pour l'Association le Soleil de Farges (Gym) ?

Le Maire ALAIN JAUBERT répond que cette association s'est vu attribuer un accès à la salle Mille Club les Lundi et Mercredi, à raison de deux séances pour chacun de ces jours, en échange, elle s'est engagée à organiser trois manifestations d'ici le 30 juillet 2021.

* LILIANE COQUIL : Y-a-t-il une charte pour l'utilisation du camion de la commune ?

Le Maire ALAIN JAUBERT charge les commissions Actions Sociale de réfléchir sur le sujet.

* Les lumières sur le stade : Le club de foot joue sur le terrain de Farges-en-Septaine, mais ne s'y entraîne pas, il n'y a aucune nécessité à investir sur l'éclairage du stade. Le Maire ALAIN JAUBERT invite tous les membres du conseil municipal à venir soutenir les joueurs dimanche 04 octobre 2020 sur les pelouses de Farges-en-Septaine.

* NICOLAS LECOMTE informe que le tract qui circule au sujet de la méthanisation est une intox et invite à venir visiter le son installation à Plaimpied Givaudin.

* ALAIN JAUBERT informe que le Conseil Départemental va remplacer les trois panneaux d'agglomérations de la commune, dont un à l'entrée de Farges-en-Septaine route de Savigny-en-Septaine, l'autre à la sortie de Farges-en-Septaine en direction d'Avord. Le troisième, route de Nohant-en-Goût sera remplacé d'ici mi-2021.

* PHILIPPE LAGARINE : les agents vont passer un QCM pour la Certification PHYTO le 14/10/2020.

* HERVE POLICARD est élu membre du bureau au SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre).

* ALAIN JAUBERT demande des volontaires pour constituer une commission qui prendra en charge la rédaction du règlement intérieur du conseil municipal, document obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants.

Son proposés par le conseil municipal : Monsieur LUCIEN RELIEU et Madame MARIELLE DREYFUS.

* ALAIN JAUBERT demande à ce que le listing des listes électorales et état civil soient mis à jour. Il propose une réunion des conseillers par secteurs, en vue des futures élections Départementales et Régionales de 2021.

* ALAIN JAUBERT informe qu'il est nommé représentant des maires du Cher auprès du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Cher (CDEN).

* MICKAËL ALLÉGAERT demande où en est la réflexion de la Commission Actions Sociales au sujet de l'attribution de la prime COVID pour les agents de la commune.

Fin de séance : 22h30.

Le Secrétaire,
MICKAËL ALLÉGAERT



Fait, le 10/11/2020
Le Maire,
ALAIN JAUBERT

